



Déclaration commune

Une délégation CGT, composée des représentants de nos trois organisations, a été reçue le 27 août 2008 par la Sous-direction des personnes placées sous main de justice du Ministère de la Justice.

Lors de cette entrevue, il nous a été confirmé l'étude d'un projet d'installation de deux centres d'appels dans des établissements pénitentiaires à titre expérimental.

Si nous comprenons l'enjeu pour la réinsertion et la socialisation des détenus que peut représenter le travail en milieu carcéral, les explications, qui nous ont été données, ne permettent pas de lever nos inquiétudes légitimes sur l'impact que ce projet pourrait avoir.

Des interrogations persistent aussi quant à la réelle visée de l'administration pénitentiaire. Depuis plusieurs mois, la privatisation de différents services dans les prisons (restauration, buanderie, cantine, ...) a eu pour conséquence des suppressions de postes de travail pour les détenus. Aujourd'hui, l'administration revendique vouloir augmenter les offres de travail en prison et justifie de cette manière l'installation de deux centres d'appels.

Dans le secteur des centres d'appels, l'apparition d'un nouveau concurrent à bas coût (le salaire d'un détenu pour ce type de travail serait situé entre 45 et 70% du SMIC) et sans les garanties offertes par le Code du travail :

- Accentuera la pression exercée, déjà forte en raison des délocalisations, sur les salariés du secteur (internalisés ou prestataires) en terme de rémunération, de reconnaissance de qualification et de conditions de travail ;
- Ternira encore un peu plus l'image du métier de télé-opérateur déjà fortement mis à mal par le comportement de certains employeurs du secteur.

Concernant les détenus, ce travail ne leur apportera pas une nouvelle qualification, pourtant essentielle à la préparation à la sortie. De plus, des études sur le métier de télé-opérateur ont démontré que ce travail génère un stress particulièrement important. Le personnel pénitentiaire peut donc légitimement s'inquiéter d'un tel projet. L'administration affirme pouvoir mener le projet en garantissant les normes de sécurité dans les prisons mais refuse à ce jour d'apporter plus de précisions.

L'INDECOSA regrette que cet entretien n'ait pas permis d'obtenir des réponses précises aux questions posées, ce projet n'étant qu'en phase d'étude. Elle déplore de ne pas avoir pu obtenir l'identité des opérateurs retenus pour cette expérimentation, ce qui aurait permis des échanges utiles entre associations de consommateurs et opérateurs sur le degré d'informations qui seront en possession des détenus.

C'est pour toutes ces raisons que nous réaffirmons notre opposition à ce projet que nous suivrons de prêt.

Montreuil, le 28 août 2008